

*A destination des responsables associatifs et salariés des associations membres  
en charge de l'animation des temps d'échanges autour de la charte*

Bagnolet, le 21 février 2022

**Trame de réflexion autour de la charte inscrite  
dans le règlement intérieur de Solidarité Paysans**  
« Charte pour la défense et l'accompagnement solidaire  
des agriculteurs et agricultrices confrontés à des difficultés »

## Préambule

Depuis 2018 une démarche de réécriture de la charte a été entamée par le réseau. De façon toute naturelle, la charte est marquée par la période dans laquelle elle est rédigée. En effet, depuis 1997, date de la première rédaction de la charte ; puis 2000, date à laquelle elle a été introduite dans le règlement intérieur sans modification, le contexte économique, juridique, administratif, social et humain dans lequel évoluent les agriculteurs et agricultrices en difficultés et Solidarité Paysans a changé. D'un côté, les conditions d'exercice du métier se sont encore plus dégradées. De l'autre, des enjeux cruciaux dont s'est emparé notre réseau depuis de nombreuses années n'apparaissaient pas dans cette charte : l'éducation populaire, la défense, l'émancipation, la transformation sociale, l'action collective, etc. Il nous a donc paru nécessaire de réaffirmer dans cette nouvelle charte notre raison d'être, et la nécessité de remettre en cause le modèle agricole de développement et de production actuel.

**La charte est notre ciment**, ce qui fédère les associations qui adhèrent au réseau Solidarité Paysans. Cette charte se veut comme un cap vers lequel le réseau oriente l'action de défense et d'accompagnement des agriculteurs et agricultrices confrontés à des difficultés. Si nous avons toutes et tous conscience que **chaque association a ses spécificités**, son histoire, ses temporalités et son contexte, **adhérer à Solidarité Paysans implique de respecter la charte**. Dans cet esprit, cette dernière contraint les associations membres et l'association nationale à **mettre œuvre tous les moyens nécessaires pour tendre vers cette charte**. C'est l'état d'esprit dans lequel elle a été rédigée et vous est proposée ; nous vous invitons à **poursuivre la co-construction en la nourrissant de vos réflexions** et en y apportant tous les amendements qui vous sembleront pertinents.

## Proposition de méthode d'animation de cette réflexion

### REFLECHIR AVEC QUI ?

Parce que cette charte est l'affaire de toutes et tous, et surtout des personnes que nous accompagnons, **nous vous invitons à faire participer un maximum de personnes autour de la réflexion sur la charte : en particulier les agriculteurs et agricultrices accompagné.e.s ou anciennement accompagné.e.s**, et bien sûr les bénévoles et les salarié.e.s. Nous avons collectivement fait le constat le 24 novembre lors de la réunion de la commission des responsables associatifs que la place des agriculteurs et agricultrices en difficultés dans l'association est trop faible. Nous voyons ici l'occasion de les remettre au centre du mouvement.

### COMMENT ?

Pour faciliter les échanges, nous vous proposons de ne pas aborder la charte de façon frontale, mais d'ouvrir la réflexion à partir de questions (*nb : certaines questions sont volontairement provocantes ou*

*humoristiques, à vous de juger ce qui est adéquat*). Répondre à toutes les questions de ce quizz peut s'avérer long ! Nous vous invitons à prioriser les questions à aborder en fonction des problématiques prioritaires pour vos équipes.

#### QUEL LIEN AVEC LA CHARTE ?

Les questions ont été classées en deux catégories : accompagnement - défense et association - faire réseau. Ce « quizz » se veut un outil pour vous permettre de mener une réflexion sur les thématiques concernées. Chaque question correspond à des thématiques de la charte. Pour faciliter le rapprochement, nous avons reporté le numéro des questions dans la charte à la fin de ce document.

#### RECAP DE LA METHODE PROPOSEE

- 1/ Inviter très largement à cette réunion, y compris des agricultrices et agriculteurs accompagnés, en leur disant qu'on a besoin de leur avis pour consolider le réseau.
- 2/ Répondre collectivement au quizz. Transmettre si vous le souhaitez vos réflexions au national.
- 3/ Faire le lien entre les réponses apportées et la proposition de charte pour déterminer le positionnement de votre association locale par rapport à ce texte, et identifier d'éventuels amendements à rédiger.
- 4/ Transmettre au plus tard le 29 avril vos amendements argumentés.

#### QUELS APPUIS POUR ANIMER CETTE REFLEXION ?

Une réunion de présentation de la démarche vous est proposée en visio le lundi 28 février à 11h.

Enfin les **membres du CA national seront disponibles pour échanger autour de cette charte** et/ou venir en soutien à l'animation de vos réunions.

## SUR LA DIMENSION ACCOMPAGNEMENT-DEFENSE

### La place des agriculteurs et agricultrices dans l'accompagnement

- ⇒ **Question 1** : Le meilleur expert de sa situation c'est l'agriculteur en difficultés : qu'en pensez-vous ?
- ⇒ **Question 2** : Que permet la réappropriation de sa propre situation, de son outil de décision ; de décider par soi-même ?
- ⇒ **Question 3** (agriculteurs, agricultrices) : Etes-vous prêts à rejoindre des petits groupes de réflexion sur les changements de pratiques sur vos fermes ?  
**Question 3bis** (bénévoles et salariés) : Etes-vous prêts à organiser/participer à des petits groupes de réflexion sur les changements de pratique dans l'agriculture ?

### La place des agriculteurs et agricultrices en difficultés dans la profession

- ⇒ **Question 4** : Un agriculteur qui ne peut pas vivre de son métier est un agriculteur qui souffre : autant l'aider à arrêter à se reconvertir. Qu'en pensez-vous ?
- ⇒ **Question 5** : Les agriculteurs et agricultrices en difficultés n'ont rien à faire dans le métier. Oui/Non, Pourquoi ? Quelles conséquences ?
- ⇒ **Question 6** : Est-il souhaitable/important que les agriculteurs et agricultrices accompagnés aient une place au sein des instances de Solidarité Paysans ? Oui/Non ? Pourquoi ?
- ⇒ **Question 7** : Y a-t-il des agriculteurs et agricultrices en difficultés dans les instances de vos associations ? Si non, pourquoi ?
- ⇒ **Question 8** : Des paysans autonomes : pour quoi faire ?

### L'accompagnement de Solidarité Paysans

- ⇒ **Question 9** : Monsieur X éleveur laitier a fait appel à Solidarité Paysans. Il a des problèmes d'identification réguliers. La DDCSPP insiste pour que la situation soit remise à niveau, et menace l'agriculteur d'être interdit d'exploiter. Que fait-on ? Et pourquoi ? Comment faire pour que ça évolue ?
- ⇒ **Question 10** : Défendre un agriculteur en difficultés, est-ce que ça veut dire être d'accord ou valider tout ce qu'a fait cette personne ?
- ⇒ **Question 11** : Ca va jusqu'où le parti pris de l'agriculteur accompagné ?
- ⇒ **Question 12** : « Help Agri » est une nouvelle start-up de soutien aux agriculteurs et agricultrices en difficultés. Elle a pignon sur rue depuis l'annonce du lancement de son application téléphone « 1 problème = 1 solution » soutenue par les Ministères. C'est quoi notre spécificité par rapport à elle ?
- ⇒ **Question 13** : Dans l'accompagnement, tout seul on va plus vite, en binôme on va plus loin : est-ce toujours le cas ? Qu'en pensez-vous ?
- ⇒ **Question 14** : Pour un agriculteur en difficultés, est-il préférable d'être accompagné par les bénévoles/salariés experts de l'association sur les sujets qui le concerne ?
- ⇒ **Question 15** : Le Conseil d'Administration de votre association fait le constat suivant : « *On n'a plus de paysan parmi nos bénévoles. Et alors ?* ». Qu'en pensez-vous ?
- ⇒ **Question 16** : Est-il préférable de redresser la situation économique d'une ferme, ou d'accompagner la personne vers ce qu'elle souhaite, quel qu'en soit le résultat ?

### La défense collective au niveau local

- ⇒ **Question 17** : Grâce aux accompagnements, nous pouvons faire émerger les causes des difficultés en agriculture. Nous pouvons les faire remonter aux organismes agricoles locaux afin de les corriger ou d'en débattre. Qu'est-ce que vous en pensez ?
- ⇒ **Question 18** : Solidarité Paysans ne doit pas s'opposer à un modèle agricole plutôt qu'un autre. Qu'en pensez-vous ?
- ⇒ **Question 19** : Au niveau de notre association locale : on peut défendre 1 fois 1 000 personnes, mais pas 1 000 fois 1 personne ... ! Qu'en pensez-vous ?
- ⇒ **Question 20** : En plein contexte de grippe aviaire, Madame Y, éleveuse de volailles en plein air (300 pondeuses), a fait appel à l'association à la suite d'un contrôle qui a entraîné un rappel à la loi d'enfermement des volailles et un risque d'amende. Que faites-vous ? Est-ce le rôle de Solidarité Paysans de s'opposer à certaines lois, réglementations ?
- ⇒ **Question 21** : Martin, nouveau bénévole de l'association vous interpelle à la suite d'un mail dans le réseau : « *Faire évoluer la loi en faveur des agriculteurs en difficultés, ce n'est pas le rôle de Solidarité Paysans !* ». Mais alors c'est le rôle de qui ? Et si le travail n'est pas fait : qu'est-ce qui se passe ?
- ⇒ **Question 22** : « *Au niveau de notre association locale on ne peut pas faire grand-chose pour faire bouger les lignes, tout se joue au niveau des Ministères.* » Qu'en dites-vous ?

### **SUR LA DIMENSION ASSOCIATION – FAIRE RESEAU**

- ⇒ **Question 23** : Peu importe d'où vient l'argent de l'association, l'argent n'a pas d'odeur : êtes-vous d'accord avec ce principe pour le financement de nos associations locales ?
- ⇒ **Question 24** : « *Ce qui est à toi est à moi* » : pour vous ça va jusqu'où la solidarité entre les associations du réseau ?
- ⇒ **Question 25** : Il n'y a que les grosses associations avec beaucoup de salarié.e.s qui peuvent contribuer à la construction du réseau : croyance ou réalité ?
- ⇒ **Question 26** : Est-il possible que les agriculteurs et agricultrices en difficultés coconstruisent le réseau ?
- ⇒ **Question 27** : Contribuer au réseau, c'est ... ?

**6- CHARTE POUR LA DEFENSE ET L'ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE DES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES CONFRONTES A DES DIFFICULTES**

**PREAMBULE**

Depuis les années 1990, le secteur professionnel agricole évolue dans le cadre d'une mondialisation et d'une concurrence exacerbées, entre pays et entre professionnels. Les crises sanitaires ou économiques majeures s'inscrivent dans le quotidien des agriculteurs et agricultrices. Chaque crise ébranle un peu plus les exploitations, notamment les plus fragiles.

La répétition et la succession de ces crises ne peut manquer d'interroger le modèle agricole de développement et de production : un modèle en crise structurelle, régulé par des crises conjoncturelles, qui fait du revenu, de l'emploi agricole et du nombre d'exploitations ses variables d'ajustement.

En même temps que la dégradation de l'environnement économique, social et écologique agricole, des indicateurs témoignent de la dégradation des conditions d'exercice du métier d'agriculteur. Isolement, stress des conditions de travail, surcharge de travail, travail compulsif, perte de repères et de sens, détresse morale, colère, dépression, addictions, suicide, problèmes familiaux, problèmes de voisinage, etc. sont autant de réalités engendrant des souffrances et signifiant de nouvelles fragilités.

Les effets toxiques du modèle agroindustriel ne se limitent pas au secteur agricole français mais touchent l'ensemble de la planète : paupérisation et dépendance alimentaire des populations, accaparement des terres, privatisation des savoirs paysans, pollutions, détérioration des ressources naturelles, appauvrissement de la biodiversité, déséquilibres géopolitiques, flux migratoires... Ces effets délétères sont amplifiés par le changement climatique.

Ces constats imposent une réponse globale et politique pour aller vers une agriculture autonome et économe, respectueuse de l'humain et de l'environnement, garantissant des produits alimentaires de qualité, créatrice d'emplois, défendant le revenu des paysans et leur procurant des conditions d'exercice du métier préservant leur santé et leur vie sociale.

Dans une démarche d'éducation populaire, Solidarité Paysans, avec ses compétences propres et sa pratique de la défense et de l'accompagnement, s'inscrit dans les mouvements de lutte pour le respect de l'humain, la solidarité, l'autonomie et l'émancipation des personnes. Solidarité Paysans s'inscrit dans un but de transformation sociale pour une société plus juste et plus solidaire.

**NOTRE PRATIQUE LOCALE**

Nous sommes des ruraux solidaires d'autres ruraux, et des pairs agriculteurs ayant pu connaître des difficultés. Notre action collective a pour objectif de lutter contre l'exclusion, de conforter l'autonomie des personnes et de contribuer avec elles à leur défense.

Les compétences nécessaires au suivi des situations des familles sont apportées par les bénévoles et les salarié-e-s. Les associations locales ont la responsabilité de former leurs équipes via la formation initiale et continue, qui revêt un caractère obligatoire.

L'accompagnement se réalise en binôme, avec au moins un bénévole. Les équipes locales se retrouvent régulièrement pour échanger collectivement et dans la confidentialité sur les situations accompagnées (réunion de suivi collectif des accompagnements). Les stratégies à mettre en place pour défendre au mieux les familles peuvent ainsi être discutées dans un cadre collectif, fidèle aux valeurs et positionnement de Solidarité Paysans.

En complément, des séances d'analyse de pratiques avec des professionnels de la relation d'aide sont organisées à un rythme régulier pour sécuriser les interventions des personnes et prévenir l'épuisement professionnel des accompagnants.

Sortir de l'isolement et être écouté est le premier besoin de la personne qui fait appel à nous.

Question 18

Questions 4 et 8

Question 8

Questions 6, 7, 8

Question 13

Question 14

*Nous n'intervenons que sur appel de la personne en difficultés. Notre rôle premier est de l'écouter, de la mettre en lien avec d'autres personnes confrontées au même type de difficultés, de l'aider à relever la tête, de lui permettre de retrouver sa dignité.*

Accompagner est le maître mot de notre intervention.

*Accompagner, quelles que soient les options syndicales, politiques, religieuses, philosophiques de la personne.*

*Accompagner sans juger, dans la confidentialité et le respect de la personne et de ses choix.*

*Accompagner, c'est éclairer la situation pour permettre les choix et les décisions. Notre pédagogie s'appuie sur la personne, son savoir-faire et son expérience, qui font d'elle la première experte de sa situation (« conception ascendante du conseil »). Seule cette conception du processus d'accompagnement peut permettre aux personnes concernées de se réapproprier l'analyse de leur situation, de leur outil de production et de décider par elles-mêmes de leur avenir.*

*Accompagner, c'est aussi prendre en compte simultanément les dimensions sociale, humaine, économique et technique de la réalité des personnes...*

*L'accompagnement a une dimension individuelle et collective. Proposer des dynamiques collectives est complémentaire à l'accompagnement individuel pour favoriser l'émancipation des personnes.*

Défendre est le sens politique de l'accompagnement.

*Défendre, c'est prendre le parti-pris de l'agriculteur face à ses créanciers.*

*Défendre, c'est encourager la prise de parole des agriculteurs accompagnés, c'est promouvoir leurs capacités à se défendre eux-mêmes, c'est leur permettre de prendre des responsabilités.*

*Défendre, c'est élaborer avec les personnes concernées une analyse collective des situations rencontrées, des mécanismes excluants et de l'environnement des exploitations.*

*Défendre, c'est alerter et dénoncer ; c'est construire et proposer une alternative ; c'est impulser et construire des partenariats pour changer la réalité des agriculteurs en difficultés, ouvrir ou créer des droits communs.*

*Chaque fois que cela est nécessaire, nous participons à l'émergence de nouveaux partenariats (institutionnels, administratifs, techniques, sociaux...) pour que la globalité des problèmes soit prise en compte et pour que naissent une prise de conscience et une dynamique autour des difficultés en agriculture et de l'exclusion en milieu rural.*

#### NOTRE PRATIQUE NATIONALE

Emanation des associations locales de défense et d'accompagnement des agriculteurs en difficultés, Solidarité Paysans est le creuset de la cohésion et de la co-construction des valeurs du mouvement en lien avec les associations membres.

*Sa mission première est de permettre à ses membres ou équipes en création d'organiser et d'améliorer la défense et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés, notamment par des formations concernant ses champs d'intervention ainsi que ceux de la vie et de la gestion associative. Elle développe des partenariats permettant de construire et proposer une alternative pour changer la réalité de vie des agriculteurs et agricultrices en difficultés.*

*Fédérer, c'est impulser, soutenir et promouvoir toute initiative qui concourt à une meilleure organisation et une meilleure défense des paysans en difficultés par eux-mêmes.*

*C'est aussi intervenir auprès des instances nationales et européennes, pour faire entendre la voix des paysannes et paysans en difficultés, et défendre leurs droits.*

*C'est aussi accueillir les différences entre chacune des structures composant le réseau, dans le respect des statuts, du règlement intérieur et des valeurs portées par Solidarité Paysans.*

} Question 16

} Question 1

} Question 2

} Question 12

} Questions 3 et 3 bis

} Questions 4, 10 et 11

} Question 15

} Questions 6 et 7

} Questions 4, 5, 19 à 22

} Questions 17 et 22

} Question 15

} Questions 21 et 22

} Question 25

*C'est donner aux associations membres les moyens d'un fonctionnement croisé et non vertical. Encourager les relations horizontales entre les adhérents est un moyen de diffuser les acquis et de partager les compétences et les initiatives : elles permettent d'améliorer la défense collective des agriculteurs et agricultrices en difficultés.*

Question 24

**NOTRE FONCTIONNEMENT EN RESEAU**

En adhérant à Solidarité Paysans, l'association membre reconnaît faire partie du mouvement de défense des agriculteurs en difficultés et du mouvement de lutte contre l'exclusion en milieu rural que constitue l'association nationale.

En adhérant à Solidarité Paysans, les structures adoptent cette Charte comme outil fédérateur. Elles se déclarent solidaires entre elles et s'engagent à partager tout acquis pour les porter à la connaissance de tous. Les associations membres et l'association nationale s'engagent à une transparence réciproque, à tous les échelons, et dans tous les domaines (notamment via l'envoi des compte-rendu de CA du national aux associations locales et inversement).

Question 24

Adhérer à Solidarité Paysans, c'est participer aux espaces d'échange et de confrontation où la pratique de chacun peut être interrogée et dynamisée dans le sens du projet exprimé par cette charte, dans un esprit de co-construction du réseau.

Questions 25 à 27

Cet état d'esprit s'illustre également dans la place des salarié.e.s au sein du réseau. Ils/elles sont pleinement associé.e.s à la réflexion et contribuent à la co-construction du réseau à tous les niveaux.

Adhérer à Solidarité Paysans, c'est enfin participer à l'Assemblée générale, contribuer à la mise en œuvre des décisions prises collectivement, et se donner les moyens de proposer un-e candidat-e au Conseil d'administration.

Veiller à la cohérence du réseau, au respect de son éthique et à son image est une mission de l'association nationale. Cela est aussi une responsabilité partagée par tous ses membres. En effet, les pratiques d'une association tant du point de vue de l'accompagnement que du fonctionnement associatif, salarial, politique, financier ou partenarial peuvent avoir une incidence sur l'ensemble du réseau.

Questions 23 et 27

Les adhérents et salariés des associations du réseau Solidarité Paysans et les membres du Conseil d'administration national sont libres de se présenter à des élections. En revanche, ils ne doivent ni mentionner ni utiliser leur appartenance à Solidarité Paysans dans leurs campagnes électorales. Les membres du CA national candidats à un niveau régional, national ou européen, doivent démissionner de leurs fonctions.

Cette Charte est précisée par le lexique "Fondamentaux éthiques de Solidarité Paysans", validé par l'Assemblée générale.